

Arrêté ministériel portant agrément des systèmes d'épuration individuelle **AQUAmax® BASIC TYPE O (5, 9 ET 16 EH) et TYPE P (5, 9, 12 ET 16 EH)** présentés par la société **ATB Belgique**, sise rue des Ecomines, 13 à 4900 SPA

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du bien-être animal ;

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417 ;

Vu l'avis référencé **2020/021** rendu par le Comité d'Experts chargé de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 21 avril 2020,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme systèmes d'épuration individuelle des systèmes d'épuration présentés par la société **ATB** sise à **SPA** rue des Ecomines, 13 sous l'appellation commerciale **AQUAmax® BASIC TYPE O (5, 9 ET 16 EH) et TYPE P (5, 9, 12 ET 16 EH)** pour des capacités de 5, 9, 12 et 16 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence **2020/06/021/A**.

Les systèmes d'épuration individuelle **AQUAmax® BASIC TYPE O (5, 9 ET 16 EH) et TYPE P (5, 9, 12 ET 16 EH)** correspondent au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le

Namur, le **09 JUIN 2020**



Céline TELLIER

Annexe

Principe et description des systèmes AQUAmax[®] BASIC TYPE O (5, 9 ET 16 EH) et TYPE P (5, 9, 12 ET 16 EH) présentés par la société ATB Belgique, sise rue des Ecomines, 13 à 4900 SPA

AQUAmax[®] BASIC TYPE O et TYPE P

Capacité : voir tableau 1

Type : intensif

PRINCIPE :

Unité en 1 cuve à deux compartiments, fonctionnant sur le principe du réacteur séquentiel à boues activées (SBR). Le premier compartiment, à volume variable, joue le rôle de tampon (stockage temporaire des effluents avant traitement biologique) et assure le prétraitement. Le second compartiment fonctionne de manière séquentielle selon des cycles de 8 heures : alimentation /aération/décantation/soutirage/purge des boues. Les transferts (alimentation du tampon vers l'aérateur, évacuation de l'effluent clarifié, purge des boues en excès) sont gérés par l'organe de commande ATBcontrol3.

Extraction des boues secondaires de la cuve aérée vers le prétraitement. Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Les caractéristiques de dimensionnement sont reprises dans le tableau 1 ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

Cuve :

Pour les produits de type O

Cuves ovales en béton : Classe d'exposition XC4, XF1+XA2
Classe de résistance C35/45
Classe d'environnement EE3+EA2
CEM I/52.5 R/N

Pour les produits de type P

Cuves cylindriques en béton : Classe d'exposition XF1
Classe de résistance C35/45
Classe d'environnement EE3
CEM Portland I/42.5 R

Dispositif de prétraitement :

Premier compartiment, de hauteur et de volume d'eau variables, dépendant du cycle de fonctionnement. Entrée par tuyau PVC, Ø 110 mm, au-dessus du niveau de l'eau et sortie par

siphon Ø 40 mm amorcé 3 fois/cycle de 8 heures par la pompe multifonction ATB Lift2 montée sur châssis en polyéthylène (débit 8 m³/h).
Ventilation de diamètre 100 mm.

Dispositif de traitement et clarification :

Second compartiment, de hauteur et de volume d'eau variables. Entrée par siphon Ø 40 mm (3 fois/cycle de 8 heures) et sortie par pompage.

Fonctionnement séquencé, 3 cycles par jour (voir tableau):

Alimentation : 3 fois par cycle, en début de mode 1 (mode « dénitrification »)

Traitement - Aération séquencée selon 2 modes (mode 1 = « dénitrification » - mode 2 = « aération »), par l'aérateur venturi AQUA 5S (560 W) à moteur submersible, monté sur châssis en polyéthylène.

Décantation

Soutirage de l'effluent clarifié par la pompe multifonction ATB Lift2.

Filière boues :

Extraction des boues 1 fois par cycle, juste après la première période d'aération du mode 2, par la pompe multifonction ATB Lift2 (débit 8 m³/h).

Les boues primaires et secondaires sont stockées dans le premier compartiment (prétraitement).

Détection des dysfonctionnements :

Arrêt de la pompe et de l'aérateur en cas de surchauffe (sécurité thermique du moteur) avec redémarrage automatique.

La station est pilotée par un automate ATBcontrol© 3 enregistrant les défauts et les mises hors tension de la station dans un journal. L'automate est équipé d'une alarme sonore et lumineuse.

Accessibilité :

Regard de visite Ø 60 cm à cheval sur les deux compartiments.

Dispositif d'échantillonnage

Bouteille d'échantillonnage (1,5L) insérée dans la canalisation d'évacuation de l'effluent.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément des systèmes AQUAmax® BASIC TYPE O (5, 9 ET 16 EH) et TYPE P (5, 9, 12 ET 16 EH) présentés par la société ATB Belgique, sise rue des Ecomines, 13 à 4900 SPA ;

Namur, le **09 JUIN 2020**

*La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du bien-être animal*



Céline TELLIER

Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement

Capacité	5 EH		9 EH		12 EH		16 EH	
	O	P	O	P	O	P	O	P
Forme de la cuve	ovale	cylindrique	ovale	cylindrique	cylindrique	cylindrique	ovale	cylindrique
Modèle	O 6 000	P 7 500	O 10 000	P 10 000	P 13 700	P 15 500	O 15 000	P 15 500
PRETRAITEMENT								
Hauteur d'eau max (m)	1,49	1,34	1,63	2,26	1,97	1,99	1,40	2,17
Hauteur de transfert vers le traitement (m)	1,15	1,11	1,22	1,85	1,63	1,40	1,81	1,80
Hauteur max de stockage des boues (m)	0,85	0,81	0,92	1,55	1,33	1,10	1,10	1,50
Surface (m ²)	2,39		3,60	2,39	3,08	3,78	3,08	3,08
Volume à Hmax (m ³)	3,1	3,2	5,0	5,4	6,1	6,0	6,7	6,7
TRAITEMENT ET CLARIFICATION								
Hauteur d'eau min (m)	1,15	1,11	1,22	1,85	1,63	1,40	1,81	1,80
Hauteur d'eau max (m)	1,40	1,34	1,53	2,26	1,97	1,81	2,17	2,17
Hauteur d'eau de débordement (m)	1,70	1,70	1,65	2,42	2,12	2,00	2,42	2,42
Surface (m ²)	1,13	1,32	1,72	1,32	2,46	2,86	2,46	2,46
SEQUENCES⁽⁴⁾								
Amorçage de l'alimentation (sec)	7							
Aération séquencée mode 1	10 sec ON/10 min OFF							
Durée de la phase (min)	45							
Aération séquencée mode 2	7,1 min OFF/0,4 min	6,7 min OFF/0,8 min	6,5 min OFF/1,0 min	6,2 min OFF/1,3 min				
Durée de la phase (min)	ON 75	ON 75	ON 75	ON 75				
Purge de boues (après la première séquence aérée) (sec)	3	5	6	8				
Amorçage de l'alimentation (sec)	7							
Aération séquencée mode 1	10 sec ON/10 min OFF							
Durée de la phase (min)	45							
Aération séquencée mode 2	7,1 min OFF/0,4 min	6,7 min OFF/0,8 min	6,5 min OFF/1,0 min	6,2 min OFF/1,3 min				
Durée de la phase (min)	ON 75	ON 75	ON 75	ON 75				
Amorçage de l'alimentation (sec)	7							

Aération séquentielle mode 1		10 sec ON/10 min OFF			
Durée de la phase (min)		45			
Aération séquentielle mode 2		7,1 min OFF/0,4 min	6,7 min OFF/0,8 min	6,5 min OFF/1,0 min	6,2 min OFF/1,3 min
Durée de la phase (min)		ON 75	ON 75	ON 75	ON 75
Décantation (min)		117	114	112	110
Soutirage de l'effluent (min)		3	3	8	10

(1) : succession des phases d'un cycle de traitement de 8 heures, 3 cycles/jour